

ALERTE RENFORCEE SECHERESSE

Arrêté préfectoral du 28 JUILLET 2022



Du fait de l'aggravation du phénomène de sécheresse et du déficit du niveau des réserves d'eau, un arrêté préfectoral place le département du Morbihan en **niveau d'alerte RENFORCEE sécheresse**. A partir du 28 juillet 2022 :

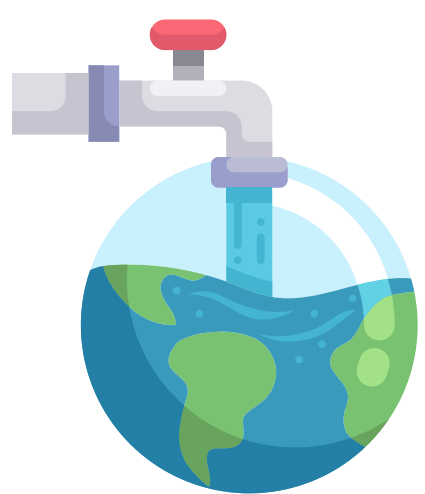
Le lavage, rinçage et carénage des bateaux à l'eau potable est strictement interdit.

L'accès à l'eau potable est uniquement autorisé pour l'**avitaillement du bateau**.

Par ailleurs, il est recommandé un usage limité de la ressource en eau dans les sanitaires (Douches, lessive, vaisselle).

Ces mesures exceptionnelles sont temporaires, nous vous tenons informés de l'évolution de la situation.

La direction du Port



**Economiser l'eau, c'est préserver
une ressource rare**